

CADRE RÉGLEMENTAIRE DES NOUVELLES MOBILITÉS

22 août 2022



SOMMAIRE



1. RAPPEL DU CONTEXTE DE LA RÉFORME
2. L'ESSENTIEL DE LA RÉFORME
3. CRÉATION DE 2 CATÉGORIES DE VÉHICULE
 - A. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES
 - B. RÈGLES DE CIRCULATION
 - C. ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES
4. ÉVOLUTION D'UNE CATÉGORIE DE VÉHICULE
5. PROCEDURES DE RÉCEPTION ET D'IMMATRICULATION
6. MESURES D'APPLICATION
7. COMMUNICATION



Utilisation de nouvelles mobilités
sur les routes polynésiennes



Limite de la catégorie
traditionnelle des cyclomoteurs



Nécessité de **faire évoluer** les
catégories de véhicules du CRPF



CONDUITE DU PROJET

CCR d'août 2021

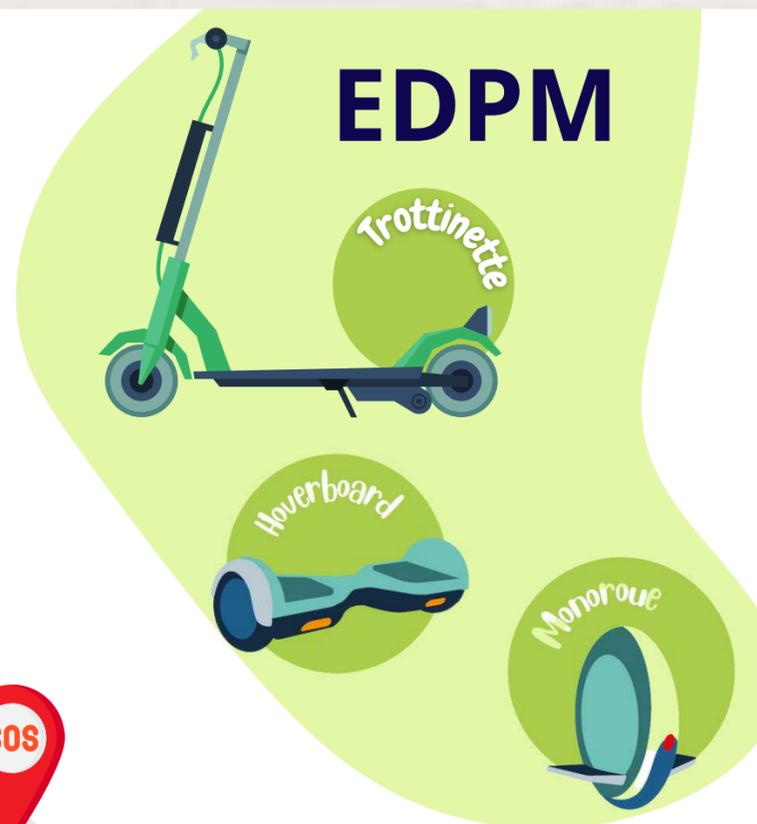
Concertation citoyenne en oct. 2022

Concertation des professionnels

en nov. 2022

CSR d'avril 2022

1 **Création de 2 catégories
de véhicules**



2 **Evolution de la catégorie
des cyclomoteurs**

Comment distinguer les véhicules ?

VITESSE + PUISSANCE MOTEUR

PV de réception = EDPM ou vélomoteur

Carte grise = cyclomoteur



3 **Généralisation du port du casque**



Cycle



Cycle renforcé



Moto

Pour tout 2 roues à moteur

CRÉATION DE 2 CATÉGORIES

Engins de déplacement personnel motorisés

Véломoteurs électriques L1e-A

L1e-A1

VAE lent
250 à 1000w



Moteur à assistance
au pédalage

L1e-A3

Draisienne
0 à 1000w



Engin sans
pédale avec un
siège

L1e-A2

Vélo électrique
0 à 1000w



Poignée accélératrice



OBLIGATIONS EDPM VÉLOMOTEUR ELECTRIQUES



Réception



Pas d'immatriculation



Assurance



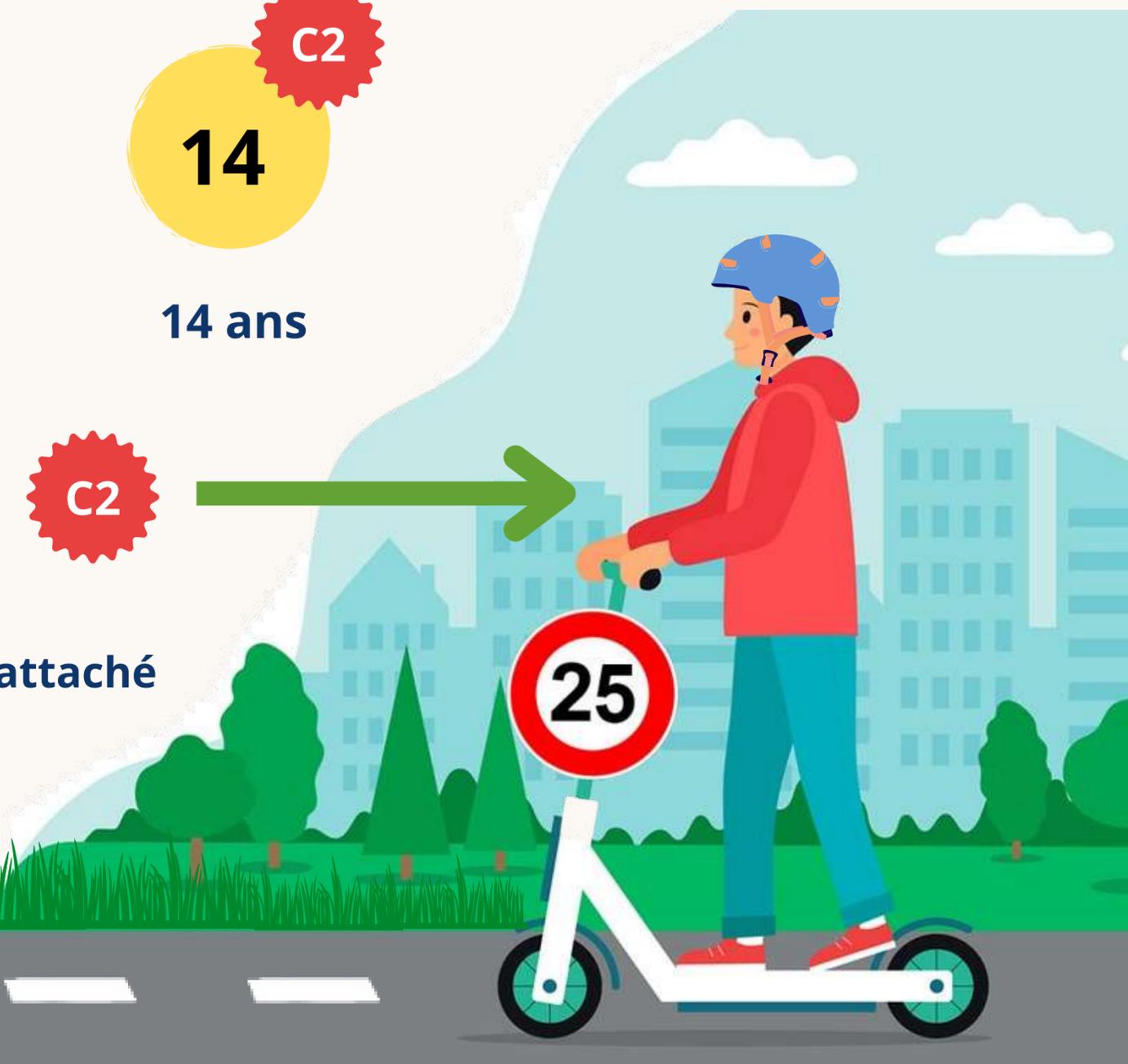
Titre de conduite



14 ans



Casque cycle adapté et attaché



CIRCULATION EDPM VÉLOMOTEUR ELECTRIQUE



Obligation d'utiliser
les pistes et bandes cyclables



A défaut, circulent sur la
chaussée limitée à 60 km/h



Autorisés à circuler sur les
accordements dotés de
revêtement routier



Aire piétonne
allure du pas ou 6 km/h



EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

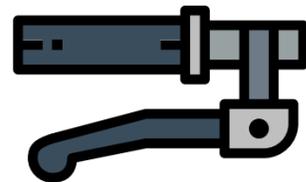
EDPM



1 feu position avant visible à 150 m
1 feu position arrière
(possible sur le conducteur)
CRPF Art. 153-8 / 153-6



Appareil avertisseur
à timbre ou grelot
(possible sur le conducteur)
CRPF Art. 153-35



Dispositif de freinage
efficace
CRPF Art. 154-9



1 catadioptre blanc avant
Des catadioptres latéraux orange
1 Catadioptre arrière rouge
CRPF Art. 153-25



Gilet rétroréfléchissant
la nuit, ou le jour si
visibilité insuffisante
CRPF Art. 331-11

Constructeur / Importateur :
Modèle du véhicule :
N° d'identification :
Poids max autorisé :
Puissance moteur :
Vitesse max autorisée :

1 plaque constructeur
CRPF Art. 156-13



EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES VELOMOTEURS

Applicable aux sous-catégories des L1e-A et L2e-A

Hauteur = entre 1 m et 2,5 m
Longueur = 4 m max
Largeur = 1 m max

Pour le siège passager :
soit 1 courroie d'attache
soit 1 poignée et 2 repose-pieds
CRPF Art. 331-5

2 dispositifs de freinage efficaces
à commandes indépendantes
CRPF Art. 154-5

Avertisseur sonore de route
CRPF Art. 153-35

1 feu position arrière
CRPF Art. 153-8

1 plaque constructeur :
Constructeur ou importateur, modèle
du véhicule, n° d'identification ou de
série, poids max autorisé, puissance
moteur et vitesse max autorisée
CRPF Art. 156-13

1 feu position avant
visible à 150 m
CRPF Art. 153-6

1 catadioptre rouge arrière
CRPF Art. 153-22

1 catadioptre
par pédale
CRPF Art. 153-24

Des catadioptres latéraux
orange
CRPF Art. 153-23



Jusqu'à 5 ans, le siège enfant avec
système de retenue est
obligatoire

ÉVOLUTION D'UNE CATÉGORIE

Cyclomoteurs électrique L1eB



speed bike



L1e-B1

Vélo électrique



L1e-B2

2 Roues électrique



L1e-B3

Coco bike



1 000 => 4 000 watts

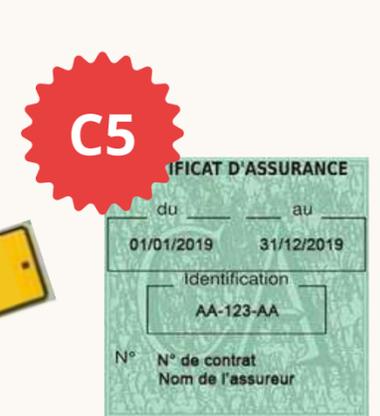
OBLIGATIONS CYCLOMOTEUR ÉLECTRIQUE



Réception



Immatriculation



Assurance



titre de conduite



16 ans



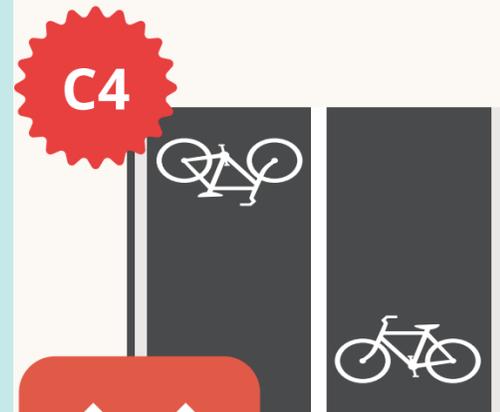
Casque cycle
renforcé NTA 8776

ou



Casque moto
homologué

CIRCULATION CYCLOMOTEUR ÉLECTRIQUE



**Pistes et bandes
cyclables interdites**



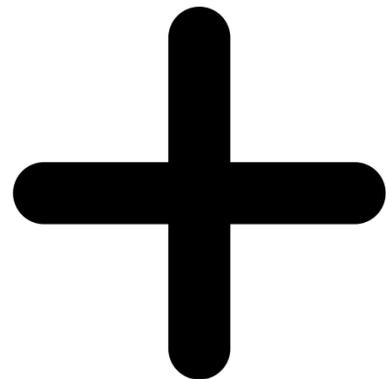
**L'utilisation du
trottoir est interdite**

EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES CYCLOMOTEURS ELECTRIQUES



Applicable aux sous-catégories des L1e-B et L2e-B
(sauf L1e-B4 L2e-B4 = les thermiques)

Même
équipements que
les vélomoteurs



Plaque d'immatriculation



2 rétroviseurs



1 indicateur de vitesse



1 feu de stop



Uniquement pour
les L1e-B1 et L1e-B2

PROCÉDURE DE RÉCEPTION

OBLIGATOIRE POUR EDPM, VELOMOTEUR, CYCLOMOTEUR ELECTRIQUE

1

Constitution du dossier
1 Formulaire de demande
de réception par type
1 Notice descriptive

2

Dépôt du dossier
à la DTT + prise
de rdv pour le
contrôle

3

Rdv de réception
Contrôle de l'engin par
les contrôleurs
techniques à l'annexe
DTT de Pirae (Pater)

4

Réception
du PV de réception
de l'engin au bat B
de la DTT

Procédure transmise par lettre n° 161/MGT/DTT du 22 mars 2022

PROCÉDURE D'IMMATRICULATION

OBLIGATOIRE UNIQUEMENT POUR CYCLOMOTEUR ELECTRIQUE



ETAPE 1

- Demande de certificat d'immatriculation à constituer avec l'acquéreur
- Pose d'une plaque WW sur l'engin
- Remise d'un certificat d'immatriculation provisoire l'acquéreur



ETAPE 2

Dépôt du dossier à la section véhicule de la DTT



ETAPE 3

Environ 15 jours après remise de la carte grise définitive à l'acquéreur



ETAPE 4

Je pose la plaque d'immatriculation définitive sur l'engin avec le numéro attribué

DOSSIER DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

- Le formulaire de demande de certificat d'immatriculation de véhicule
 - PV de réception
 - Pièces justificatives de l'identité et du domicile du propriétaire
 - Copie de l'inscription au registre du commerce (si professionnels)

DÉMARCHES RÉALISÉES PAR LE PROFESSIONNEL

MESURES D'APPLICATION



Application immédiate

Pour tous

Achat neuf après réforme

Casque obligatoire



VAE

EDPM

VÉLOMOTEURS

CYCLOMOTEURS



Réception

Respect de l'âge

14

14 ans

16

16 ans

BSR / ISR

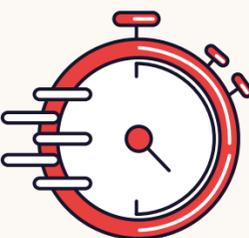
Titre de conduite



Immatriculation



Assurance



Achat avant réforme =>

Application échelonnée



Réception



0000 ZF
Immatriculation

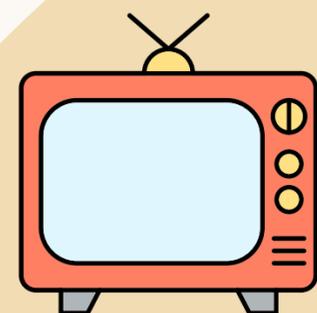


24 mois



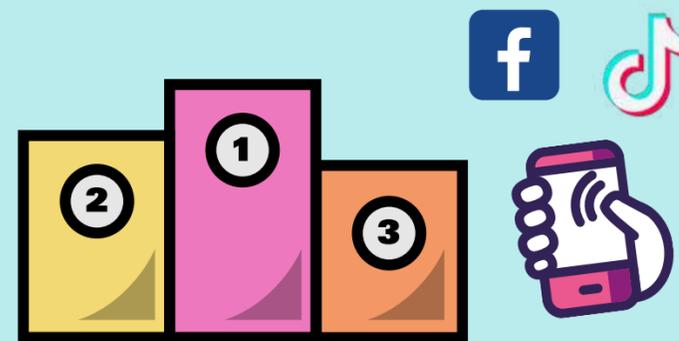
Assurance

1 Qu'est ce qui change ? 22/06/22 => 30/07/22



3 vidéos FR 5 vidéos animations sponsoring

2 Les mauvais comportements 2nd semestre 2022



Jeu concours



Campagne vidéo
et radio

Maururu pour votre attention !

